



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/45

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 juin 2017

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, BERARD Guy, PINATEL François, VIN Daniel ;

ABSENTS : COING Jean-Pierre (pouvoir à Bernard MICHEL), GIRAUD Roger (pouvoir à Daniel VIN), GONON Florence (pouvoir à Gilbert MICHEL), MIALON Delphine ;

Secrétaire de séance : Monsieur VIN Daniel.

Une médiathèque est un service culturel qui contribue aux loisirs, à l'information et à la formation initiale et permanente de tous les publics. Elle participe au développement culturel et économique du Département.

Le Département de l'Isère, en application des lois de décentralisation, contribue au développement de la lecture sur le département, en soutenant les collectivités territoriales pour la création et le fonctionnement de bibliothèques. Il a pour objectifs prioritaires de développer la lecture publique et les actions culturelles, de favoriser le lien social et de lutter contre toutes les formes d'exclusion, en particulier l'illettrisme et la fracture numérique.

Depuis 2010, la **MTR** (Médiathèque Tête de Réseau) est portée par la bibliothèque du Bourg d'Oisans via une convention signée avec le Département de l'Isère. Cette convention arrive à terme en juillet 2017.

Une commission communautaire a été créée sur le thème Médiathèque/Bibliothèque entre élus de la Communauté de Communes et techniciens pour faire le point sur la situation et partager les points de vue sur l'avenir. La coordination du dossier a été portée par le Maire de Mizoën à travers une réunion de commission communautaire qui s'est déroulée le 2 mars 2017, des entretiens avec le pays voironnais le 7 mars 2017 et le service de lecture public départemental le 8 mars 2017, puis des visites de MTR de Mens le 22 mars 2017 et du Vercors le 28 mars 2017. Une présentation des résultats de ces investigations a été présentée au conseil communautaire du 04 mai 2017.

Aujourd'hui l'organisation autour de la bibliothèque du Bourg d'Oisans porte sur :

- ▶ Bibliothèque avec responsable spécialisé(e)
- ▶ Locaux adaptés et équipés réservés à la MTR avec accès et consultations libres
- ▶ Budget d'acquisition de document de 2,00€ par habitant de la commune
- ▶ Ouverture minimale de 15H par semaine
- ▶ Bibliothécaire-réseau subventionnée par le CD38
- ▶ Véhicule utilitaire léger (subventionné par le CD38)
- ▶ Fonds documentaire de la MTR et prêts du SLP

Les bibliothèques associées sont Allemont, Auris, Alpe d'Huez, Besse en Oisans, Les 2 Alpes : Mont de lans – Venosc, Livet, Mizoën, St Christophe en Oisans, Vaujany, Venosc village.

CULTURE

MEDIATHEQUE TETE DE RESEAU

ACTION ET PORTAGE COMMUNAUTAIRE



Le bibliothécaire réseau (50 %) a actuellement pour missions :

► **Référent pour le SLP**

- Diagnostic et bilan des bibliothèques associées
- Mise en place des échanges documentaires
- Gestion des prêts et retour des documents au SLP (bibliobus et navette).

► **Référent pour les bibliothèques associées**

- Reçoit, conseille et effectue les échanges documentaires
- Effectue les déplacements
- Met en œuvre des pratiques et outils communs
- Coordonne les actions d'animation et de communication
- Aide technique (bibliothéconomie, informatique, politique documentaire)
- Gestion budgétaire.

Depuis 2011, c'est en moyenne près de 2 500 prêts par an, soit plus de 15 000 échanges de documents empruntés sur l'ensemble du territoire Oisans.

Aujourd'hui, il existe de réelles opportunités pour développer la MTR sur le territoire, notamment à travers la mise en place d'un catalogue commun et un partage via des logiciels partagés/connectés. Les modes de livraison des documents pourraient également être optimisés.

Ensuite afin d'éclairer pleinement l'assemblée sur le projet prospective à plus long terme et les coûts qui impacteraient la CCO, le tableau du budget prévisionnel prospectif est présenté :

CC Oisans			MTR : BUDGET PREVISIONNEL ET PROJECTION							
VARIABLES										
Superficie Locaux MTR (m²)	50	LMTR								
Coûts flux annuels (€/m²)	50,00	CFAN								
Charges patronales	49%	CPAT								
Salaires Bibliothécaire	30 000,00	SABI								
Evolution Salaires /an	1%	ESAL								
Hébergement et Maintenance annuelle Logiciel	4 400,00	MLOG								
Frais Généraux annuels	3 000,00	FGEN								
Petites fournitures biblio	1 000,00	FBIB								
Nb. Habitant CCO	11000	POPU								
Achat livres / Habitant	1,00	ALIV								
			2017	2018	2019	2020	2021		2021	
			6	12	12	12	6	6	Total	
									12	
FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS CD38	Taux								
Personnel	60%		6 000,00	12 120,00	12 241,20	12 363,61	6 243,62	15 609,06	21 852,68	31 530,30
Charge salariales	60%		2 940,00	5 938,80	5 998,19	6 058,17	3 059,38	7 648,44	10 707,82	18 356,25
Locaux MTR/Bibliothèque	0%		1 250,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	1 250,00	1 250,00	2 500,00	2 500,00
Maintenance logiciel	0%		-	-	2 200,00	4 400,00	2 200,00	2 200,00	4 400,00	4 400,00
Fourniture Bibliothèque	0%		500,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	500,00	500,00	1 000,00	1 000,00
Frais généraux	0%		1 500,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	1 500,00	1 500,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT			12 190,00	24 558,80	26 939,39	29 321,78	14 753,00	28 707,50	43 460,50	60 786,56
INVESTISSEMENT	SUBVENTIONS CD38	Taux	2017	2018	2019	2020	2021		2022	
			6	12	12	12	6	6	Total	
									12	
Véhicule	16 000,00	60%		10 000,00						
Logiciel	30 000,00	60%	12 000,00							
Matériel : PC, Tablettes	3 000,00	60%		1 200,00						
Cartes Biblio	1 500,00	60%	600,00							
Etiquettes Biblio	3 800,00	60%	1 520,00							
Achat de documents MTR		0%	5 500,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00	5 500,00	5 500,00	11 000,00	11 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT			19 620,00	22 200,00	11 000,00	11 000,00	5 500,00	5 500,00	11 000,00	11 000,00
CHARGES ANNUELLES			31 810,00	46 758,80	37 939,39	40 321,78	20 253,00	34 207,50	54 460,50	71 786,56

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@orange.fr

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le maintien de la MTR Oisans pour une bonne coordination de la MTR et du service public de lecture sur le territoire,

APPROUVE le portage par la Communauté de Communes de l'Oisans de la MTR Oisans,

APPROUVE les montants des financements prévisionnels pluriannuels tels que présentés ci-dessus pour les budgets prévisionnels à venir,

APPROUVE l'adhésion de la Commune de Mizoën à la MTR Oisans,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes de l'Oisans la convention MTR pour la poursuite de son fonctionnement.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

Le Maire,
Bernard MICHEL

